

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

JEUDI 7 DÉCEMBRE 1916

Le conflit créé par le refus des Conseils provinciaux (voir 4 décembre) de voter la nouvelle contribution de guerre de cinquante millions vient de se dénouer par un accord imposé au consortium des banques bruxelloises.

Ce matin, M. von Lumm, commissaire impérial, a convoqué les représentants du consortium, c'est-à-dire les délégués de la Société Générale, de la Banque de Bruxelles, de la Caisse de Reports, ainsi que MM. Philippson et le baron Lambert de Rothschild. Il leur a signifié ses volontés sous la forme d'un ultimatum sommant les banques bruxelloises de fournir les capitaux nécessaires au paiement de la contribution de guerre, à peine pour elles d'être mises sous séquestre et de devoir payer 80 millions de francs par mois au lieu de 50. Le fonctionnaire allemand leur a déclaré que les bons émis par l'autorité allemande seraient revêtus des signatures des gouverneurs militaires et civils allemands, à défaut de celles des autorités provinciales belges. Il a ajouté que la Banque nationale serait tenue de réescompter ces bons à concurrence de 80% de leur montant.,

conformément aux dispositions prises pour l'emprunt précédent.

Les représentants du consortium ont pris acte de cet ultimatum et se sont retirés. Ils se sont réunis l'après-midi, sous la présidence de M. Jadot, pour discuter entre eux l'attitude à prendre. Cette discussion les a amenés à la conclusion que les banques avaient, pour des raisons d'importance capitale, l'impérieux devoir de s'incliner devant ce nouveau coup de force.

- *Les Allemands – m'a expliqué un des principaux banquiers intéressés –, ont tari dans le pays toutes les sources de notre productivité. Les banques belges restent seules détentrices de la fortune publique. Permettre à l'occupant de les mettre sous séquestre, c'est lui fournir les moyens de nous ruiner financièrement, comme il nous a ruinés économiquement ; c'est mettre la Belgique dans l'impossibilité de se relever après la guerre. Car les titres nationaux dont les banques sont dépositaires nous seront nécessaires à ce moment pour « faire du change », pour obtenir du crédit. Ces raisons nous ont convaincus de l'inutilité d'une résistance qui ne pourrait aboutir qu'à un nouveau et irréparable désastre.*
- *Etes-vous d'accord avec la Banque nationale ?*
– ai-je demandé.
- *M. Jadot s'est rendu à la Banque nationale*

pour lui faire connaître notre décision de céder et pour lui dire aussi que, si elle ne nous appuyait pas, nous étions dans l'impossibilité de marcher. La Banque s'est inclinée devant nos instances et devant celles de MM. Delannoy, président de l'Union du Crédit, et Van der Elst, président du Comptoir d'Escompte, qui ont joint leurs démarches à la nôtre. Mais elle y a mis certaines conditions ; elle refuse notamment de réescompter aux banques les titres du troisième emprunt de guerre revêtus des signatures des gouverneurs allemands. Comme la plupart des banques détiennent encore les bons interprovinciaux du deuxième emprunt, consenti celui-ci par les provinces, elle offre de réescompter ces titres-là. Quant aux banques qui auraient vendu leurs titres à leur clientèle, elles devront souscrire une promesse à l'ordre du consortium. La Banque nationale ne consent à réescompter que ces deux signatures, les seules qui aient de la valeur à ses yeux. La Banque nationale met également comme condition qu'aucun billet de banque nouveau ne sera émis par le département d'émission, cela afin d'empêcher que les Allemands ne se fassent payer en francs au lieu de se faire payer en marks. Les établissements bruxellois ayant accepté ces propositions, on peut considérer les difficultés

comme résolues. Cette solution mettra fin aux inquiétudes de la clientèle des banques, inquiétudes qui ont provoqué, depuis quelques jours, un retrait de fonds considérable.

4 décembre 1916. Voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161204%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>